

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DU LUNDI 3 FEVRIER 2014**

Le lundi 3 février 2014, à 19 h, les membres du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme le Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement le vendredi 24 janvier 2014, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de ces convocations et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17<sup>ème</sup> Arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 39 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme KUSTER, Mme BESSIS, M. BOUCHER, M. BOULARD, M. CADORET, Mme CANDLOT, M. COUDERT, M. COURCELLE, Mme DE PANAFIEU, Mme D'ORLANDO, Mme DOUVIN, M. DUBUS, Mme DUMAS, Mme GACHET, Mme GASNIER, Mme GUENOUX, Mme JACQUEMONT, M. KLUGMAN, M. LAVAUD, M. LEDRAN, Mme LEPETIT, Mme NAHMIAS, M. PERIFAN, Mme PEYRICOT, M. REMOND, M. ROBEIN, Mme SALEM, Mme SCHOR, M. STEIN, Mme VENTURINO, M. VINCENT.

Sont arrivés en cours de séance :

Mme DUMAS (à la délibération N° 17-14-07)

Sont partis en cours de séance :

M. BOULARD (à la délibération N°17-14-12)

Excusés, ayant donné pouvoir :

M. BERTHAULT donne pouvoir à Mme DUMAS

Mme TOURY donne pouvoir à M. DUBUS

Excusés:

Mme BENCHERIF

M. BENESSIANO

M. LABIODH

M. METZEN

M. N'DAW

Mme PAPAREMBORDE

Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

**Ordre du jour :**

Adoption de la procédure d'urgence (172014002)

Désignation du secrétaire de séance (172014003)

Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013 (172014004)

Examen pour avis des projets suivants :

2014 DU 29 Secteur GPRU Pouchet (17e) et Montmartre-Clignancourt (18e) - Avenant de clôture à la convention financière avec l'ANRU

2014 DPVI 5 Subventions (22.476 euros) à 9 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le Quartier Porte de Clichy- Porte de Saint Ouen (17e). Première enveloppe 2014.

2014 DFPE 4 Choix du délégataire pour la délégation de service public relatif à l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 17, rue Lechapelais (17e).

2014 DAC 32 Convention d'occupation du domaine public avec l'organisme le Bal.

172014001 Convention entre la mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement et l'association Ariam Ile-de- France relative à l'occupation de studios de répétition du Conservatoire Municipal Claude Debussy

172014005 Convention entre la mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement et l'association Opéra Nomade relative à l'occupation de studios de répétition du Conservatoire Municipal Claude Debussy

2014 DJS 177 Conventions d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons, denrées alimentaires et articles de sport dans les établissements sportifs de la Ville de Paris.

2014 DJS 166 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Interclub 17 et de La Jonquière (17e).

2014 DVD 12 Lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination générale des travaux du secteur Clichy Batignolles (17e).

Vœu

V172014003 Vœu relatif à l'information sur les différents chantiers de la Porte de Clichy

Examen pour avis des projets suivants

2014 DVD 17 Aménagements de sécurité 2014. Demande auprès de la Région d'Ile de France des subventions correspondantes.

2014 DDEES 3 Subvention (15.000 euros) à l'association de l'avenue des Ternes - les Ternes Paris XVII (17e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013.

Vœux

V172014001 Vœu relatif aux cambriolages

V172014002 Vœu relatif à la lutte contre le trafic de stupéfiants.

V172014004 Vœu relatif à la fermeture par la Caisse des écoles de l'Académie de danse du 17e

**Mme KUSTER** salue l'assemblée et demande aux élus debout de regagner leur siège. Elle rappelle qu'il s'agit d'un Conseil d'arrondissement exceptionnel, puisque c'est le dernier de la mandature. Elle voudrait donc saluer tous les élus présents autour de la table pour rendre hommage au travail réalisé depuis six ans. Elle souhaite aussi remercier l'assemblée ; elle y voit beaucoup de visages connus de personnes qui ont accompagné les élus pendant six ans. Elle note que ce n'est pas non plus toujours évident de s'intéresser à la chose publique. À un moment donné, les séances étaient retransmises par internet, mais le nombre de vues n'était pas très important. Par souci d'économie, d'un commun accord dans cette assemblée, le choix a été fait de sursoir à cela. La présence du public aujourd'hui prouve l'intérêt qu'il porte à l'investissement de la municipalité. Ces personnes sont sûrement présentes ce jour, car ce Conseil d'arrondissement a valeur de symbole.

Mme KUSTER souhaite prononcer un mot particulier. La mémoire la ramène quelques années en arrière. Elle adresse à Mme de PANAFIEU ses remerciements pour la confiance qu'elle lui avait accordée et qui fait qu'elle est présente ce jour, à cette table, pour présider le Conseil d'arrondissement. Elle ajoute qu'elle aura l'occasion dans d'autres lieux de lui redire sa reconnaissance et de la remercier encore une fois pour sa confiance. Elle souligne que cela est assez rare en politique

de passer la main et de le faire dignement. Elle voulait donc le rappeler au moment d'ouvrir ce dernier Conseil d'arrondissement à ses côtés. La passation de pouvoir en politique se fait avec plus ou moins d'intelligence, ou en tout cas avec plus ou moins de dignité. Et parfois, elle ne se fait même pas du tout. Or, ici dans le 17<sup>e</sup>, Mme KUSTER affirme avoir eu beaucoup de chance et voulait le redire en séance. Elle rappelle que Mme de PANAFIEU a apporté beaucoup à l'arrondissement lorsqu'elle était maire. Ont été votées au sein de ce Conseil, des délibérations portées à son initiative, sous sa mandature. Le dernier exemple est celui de l'ouverture récente du conservatoire de musique. Elle pense aussi au centre Emmaüs boulevard Pereire. Elle note que ces projets prennent du temps que cela n'aboutit pas forcément rapidement. Pour tout ce que Mme de PANAFIEU a mis en œuvre et que Mme KUSTER a continué à défendre, Mme la Maire la remercie.

Mme KUSTER souhaite aussi saluer les élus quels que soient leurs choix pour la suite. L'engagement de chacun doit ici être salué, quel que soit le banc sur lequel chacun siège. Elle remercie à nouveau le public pour sa présence nombreuse et pour l'intérêt qu'il porte à la chose municipale.

Mme KUSTER souligne que le Conseil d'arrondissement de ce jour ne devrait pas être long, car il comporte peu de délibérations. Le prochain Conseil de Paris sera un Conseil de Paris « relai » ; il servira à expédier les affaires courantes. Les délibérations que les élus voteront ce soir ne devraient pas faire polémique. C'est en tous les cas le souhait qu'elle émet. Ces sujets seront ensuite portés au Conseil de Paris. Elle propose d'ouvrir la séance.

Mme KUSTER donne la parole à M. KLUGMAN.

**M. KLUGMAN** souhaite s'exprimer au nom de ses collègues de l'opposition, cette dernière faisant également partie de ce Conseil des élus du 17<sup>e</sup>. Les élus ont animé tous ensemble, sous la conduite de Mme KUSTER, ce Conseil d'arrondissement, et ce pendant six années. Il s'associe donc ce soir à tous ses collègues de l'opposition, à ceux qui ne siègent plus ici, à ceux présents ce soir et à ceux qui sont absents, comme M. BENESSIANO, premier adjoint qui a parfois présidé ce Conseil. Il assure l'assemblée que l'opposition considère ce Conseil dans toute sa diversité et toutes ses composantes, et cela avec un sentiment de reconnaissance et de lucidité aussi bien sur tous les sujets qui ont opposé les élus, comme celui de la zone Clichy-Batignolles mais aussi ce qui a parfois rassemblé les élus autour de la table. Il tenait à dire ce mot pour toutes les personnes présentes ou absentes ce soir.

**Mme KUSTER** le remercie et répond qu'en saluant le travail qui a été fait, elle croit avoir salué le travail de l'opposition et de la majorité. Elle ajoute qu'en l'écoutant parler des absents, elle a eu une pensée pour Jean-François DIVRY. Aussi, pour saluer sa mémoire, elle souhaite lui dédier ce dernier Conseil.

Elle propose de passer à l'appel.

#### **DELIBERATION N° 17-14-01**

##### **OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172014002)**

Le Conseil d'arrondissement du 17<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu les articles L 2121-12 et L 2511-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement

##### **DÉLIBÈRE**

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil d'arrondissement du 17<sup>e</sup> arrondissement adopte la procédure d'urgence.

Nombre de votants : 31 dont 1 pouvoir écrit

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

#### **DELIBERATION N° 17-14-02**

##### **OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172014003)**

Le Conseil d'arrondissement du 17<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 24 janvier 2014;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement

##### **DÉLIBÈRE**

ARTICLE UNIQUE : M. Benoît ROBEIN, Adjoint au Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 31 dont 1 pouvoir écrit

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

#### **DELIBERATION N° 17-14-03**

##### **OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013 (172014004)**

Le Conseil d'arrondissement du 17<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'article L2121-23 § 2 du C.G.C.T. ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement

##### **DÉLIBÈRE**

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 31 dont 1 pouvoir écrit

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

#### **DELIBERATION N° 17-14-04**

**OBJET : Secteur GPRU Pouchet (17<sup>e</sup>) et Montmartre-Clignancourt (18<sup>e</sup>) - Avenant de clôture à la convention financière avec l'ANRU. 2014 DU 29**

**Mme KUSTER** indique que M. DUBUS va rapporter cette délibération en nom et place d'Agnès TOURY, retenue ce soir pour raisons professionnelles. À noter que cette délibération concerne le secteur GPRU Pouchet, dont M. DUBUS a par ailleurs en charge le conseil de quartier.

**M. DUBUS** souligne qu'il s'agit d'une délibération technique. Il est question de renouveler un avenant qui permet des financements pour la Porte Pouchet, la Porte Montmartre et la Porte de Clignancourt ; il s'agit en effet du même projet de rénovation urbaine. Il rappelle que ce projet a été lancé sous la mandature de Mme de PANAFIEU. À ce jour, deux tiers du projet ont été réalisés. Il reste une partie de la barre à démolir. La Tour Borrel, située le long du périphérique, doit également être démolie. Il convient par ailleurs de réaménager la Place et de terminer les travaux du stade qui va accueillir un certain nombre de nouveaux équipements.

Tout cela a donc entraîné une transformation générale du quartier. Cette opération a débuté en 2004. Le but était d'une part de remettre un peu de mixité sociale dans cette partie de l'arrondissement. Cela est fait, puisque de l'accession à la propriété a été réalisée, en accord avec la Ville de Paris. Il explique que ce dossier a fait l'objet d'un consensus général entre la Ville de Paris et l'arrondissement. D'autre part, le but était aussi de remettre de l'activité dans ce quartier, qui n'hébergeait ni commerces, ni bureaux, ni petites entreprises à ce jour. Ces deux points ayant bien été pris en compte, il va être possible d'obtenir un quartier complètement transformé.

Il est question ici du troisième avenant, soit l'avenant de clôture. L'ANRU finance pour partie un certain nombre d'opérations de rénovation ou un certain nombre d'opérations d'aménagement. On passe d'un montant initial de presque 19 M € de subventions (pour les trois opérations) à 19,7 M € puis à 19,5 M €. C'est l'objet de ce troisième avenant à la convention : 380 000 € de subventions ont été non consommés ; 190 000 € de subventions ont été ajoutés concernant l'aménagement de la Place Pouchet, soit environ 5 % du montant général, critère de subvention de l'ANRU sur ces opérations-là.

M. DUBUS note que la somme actuellement est de 19,580 M € de subvention globale sur ces trois opérations. Il demande aux élus de bien vouloir adopter cette délibération.

Étant donné son implication professionnelle au sein de l'ANRU, Mme PEYRICOT ne participe pas au vote de cette délibération.

Le Conseil d'Arrondissement ;

Vu la loi du 31 décembre 1982 relative notamment à l'organisation administrative de Paris ;

Vu la loi n°2003-710 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine en date du 1er août 2003 ;

Vu le décret n°2004-123 du 9 février 2004, relatif à la création de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, paru au JO n°35 du 11 février 2004 ;

Vu la convention financière avec l'ANRU relative aux sites GPRU de la Porte Pouchet à Paris 17<sup>e</sup> arrondissement et des Portes Montmartre et Clignancourt à Paris 18<sup>e</sup> signée le 10 décembre 2007 ;

Vu la délibération 2010 DU 17 en date des 8 et 9 février 2010 autorisant l'avenant n°1 à la convention du 10 décembre 2007 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention du 10 décembre 2007, signé le 29 juin 2010 ;

Vu la délibération 2013 DU 43 en date des 11 et 13 février 2013 autorisant l'avenant n°2 à la convention du 10 décembre 2007 ;

Vu l'avenant n°2 à la convention du 10 décembre 2007, signé le 27 mai 2013 ;

Vu le projet en délibération, par lequel M. le Maire de Paris demande au conseil d'arrondissement d'approuver l'avenant de clôture de la convention pour la rénovation urbaine du quartier GPRU des Portes Pouchet Montmartre Clignancourt (17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>) et de l'autoriser à le signer ;

Sur le rapport présenté par M. Jérôme DUBUS, Conseiller de Paris ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement

#### **DÉLIBÈRE**

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2014 DU 29 par lequel :

Article 1 : Le projet d'avenant de clôture à la convention pour la rénovation urbaine du quartier GPRU des Portes Pouchet Montmartre Clignancourt (17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>), tel que ci-annexé, est approuvé.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant de clôture à la convention pour la rénovation urbaine du quartier GPRU des Portes Pouchet Montmartre Clignancourt (17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>).

Nombre de votants : 30 dont 1 pouvoir écrit

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (Mme PEYRICOT)

#### **DELIBERATION N°17-14-05**

**OBJET : Subventions (22.476 euros) à 9 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le Quartier Porte de Clichy- Porte de Saint Ouen (17<sup>e</sup>). Première enveloppe 2014. 2014 DPVI 05**

**M. BOULARD** précise qu'il s'agit de voter neuf subventions à des associations du 17<sup>e</sup> dans le cadre de l'appel à projet annuel de la Politique de la Ville qui fait l'objet d'une concertation entre l'État, la Ville de Paris et la mairie du 17<sup>e</sup>.

La première association à bénéficier de cette subvention est Action Jeunes pour une animation de quartier, notamment la fête annuelle par les jeunes et pour les habitants du quartier. Le montant de la subvention est de 1 000 € ;

Autre association concernée, le centre social CEFIA, dans le cadre du fonds de participation des habitants. Le centre bénéficiera d'une subvention de 4 000 € ;

Une subvention est aussi accordée à l'association Quartier de Soleil, qui propose un atelier de savoir-faire pour recréer du lien social. Le montant de la subvention est ici de 1 000 €. Elle propose également des actions culturelles et de proximité à destination des familles (sorties au théâtre et au cinéma, notamment). Le complément de subvention s'élève ici à 4 000 € ;

Une subvention est attribuée à l'association Peace and Love, basée sur le mieux vivre ensemble. Il s'agit de développer des activités qui favorisent les relations de voisinage et les liens parents/enfants. Le montant de la subvention est de 2 000 € ;

L'association La Fabrique des Petits Hasards, favorisant les relations sur la même thématique du lien de proximité et du voisinage, recevra pour sa part une subvention de 1 500 € ;

L'association Les Amis de Magnum Photo, qui travaille avec les élèves du collège Mallarmé sur un journal et un film, en partenariat avec le théâtre de l'Odéon et le centre d'animation de la Jonquière, recevra une subvention d'un montant de 2 000 € ;

Une subvention de 1 876 € sera accordée à l'association Des Jeunes et des Lettres, qui propose un parcours de culture et de découverte des différents métiers méconnus ;

Le CEFIL, qui intervient chaque année en faveur de la formation des acteurs sociaux locaux, et notamment du personnel associatif, recevra une subvention de 2 100 € ;

Enfin, le foyer socio-éducatif des élèves du collège Balzac, dans le cadre d'un projet de résidence de création d'ateliers de théâtre, outil essentiel contre le décrochage scolaire, recevra une subvention d'un montant de 3 000 €.

Il demande aux élus de rendre un avis favorable.

**Mme LEPETIT** tient à profiter de ces délibérations, relatives aux quartiers liés à la Politique de la Ville, pour saluer les équipes qui s'en occupent depuis quelques années maintenant, en particulier l'équipe de développement local du 17<sup>e</sup>. Cela même si les personnes ont changé. Cette équipe réalise un travail remarquable d'accompagnement pour les habitants sur le plan de l'aménagement urbain. La délibération précédente parlait de cet aménagement urbain à la Porte Pouchet, avec une concertation très large des habitants, qui sont impliqués notamment dans la création du centre social et culturel, mais aussi dans l'aménagement de la Place Pouchet. Ce secteur est en train de beaucoup évoluer. L'équipe de développement local mène aussi des actions relatives à l'insertion professionnelle, à la formation, que ce soit la formation pour le BAFA, que ce soient des associations subventionnées pour dispenser l'apprentissage du français, par exemple, ou le développement des compétences. Mme LEPETIT pense également à la régie de quartier qui entre elle aussi dans cette politique-là en menant des activités d'insertion. Elle pense au rôle pivot de l'équipe de développement local qui est de développer davantage la vie associative dans les quartiers Politique de la Ville, que ce soit pour des associations d'habitants, des riverains, mais aussi d'autres associations, comme celle du Groupement des créateurs, qui s'est installée récemment rue Pierre Rebière et qui permet d'accompagner de nombreux jeunes dans leur projet de création d'entreprise, ce qui est évidemment intéressant pour ce quartier de la Porte Pouchet. Il s'agit de pouvoir aussi accueillir un public qui ne vit pas forcément là, mais qui vient y travailler pour un futur projet de création d'entreprise. Sans compter les nombreuses fêtes et les repas de quartier. Cette animation très importante fait que les habitants se plaisent un peu mieux dans ce quartier. Ils se sentaient jusqu'à présent un peu délaissés, coincés entre Les Maréchaux et le périphérique. Cette ceinture de Paris avait besoin d'une implication très forte de la part de la mairie de Paris, mais aussi de l'État et de la Région. Implication au niveau des aménagements urbains, des transports (venue du tramway), de la vie quotidienne et de l'insertion à l'emploi.

Mme LEPETIT estime que cette manière d'accompagner ces publics et de transformer les quartiers est très importante et qu'elle marque aussi le territoire du 17<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme GUENOUX** indique qu'elle ne participera pas au vote concernant l'association Quartier de soleil, dont elle est la présidente d'honneur.

**Mme KUSTER** note que Mme LEPETIT a évoqué tout ce qui a été fait dans le cadre de ce quartier. Elle tient à saluer, comme cela a été fait à de nombreuses reprises depuis six ans, le travail de l'équipe de développement local et de la régie de quartier qui sont des partenaires privilégiés de l'équipe municipale. Elle salue aussi le travail de tout le tissu associatif de ce secteur et des habitants du conseil de quartier présidé par Jérôme Dubus. Elle salue le travail de tous ceux qui sont assis autour de la table, quelle que soit leur place autour de la table du Conseil d'arrondissement. Elle note que chacun a apporté sa pierre à l'édifice. Elle ajoute que parmi le public présent ce jour, certains ont également dû jouer un rôle. Elle considère que ce qui se passe actuellement Porte Pouchet est une chance pour beaucoup. Mme KUSTER ajoute que la mairie dans son ensemble accompagne cette démarche. Elle pense aussi que la mairie d'arrondissement fait preuve de vigilance et de rigueur dans le suivi des dossiers. Elle note que tous les adjoints doivent être associés à cela et salue tout le travail de tous les acteurs, quels qu'ils soient : associatifs, élus et habitants.

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007,

Vu le projet de délibération par lequel M. Le Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil d'arrondissement les modalités d'attribution de subventions à des associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 17<sup>e</sup> arrondissement,

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Adjoint au Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÈRE**

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2014 DPVI 05 par lequel :

Article 1 : Une subvention de 1 000 € est attribuée à l'association Action Jeunes (492 / 2014\_03724) pour une action Animation de quartier : fête par les jeunes et pour les habitants du quartier.

Article 2 : Une subvention de 4 000 € est accordée au CENTRE EPINETTES FAMILLE INSERTION ACCUEIL - CEFIA (3001) pour un Fonds de participation des habitants (2014\_03957).

Article 3 : Une subvention globale de 5 000 € est accordée à l'association Quartier de Soleil (11985), pour un Atelier de savoir-faire (1000 € / 2014\_04013) et pour développer des actions culturelles de proximité (4000 € / 2014\_04015).

Article 4 : Une subvention de 2 000 € est accordée à l'association Peace and Love (168703 / 2014\_04010) pour développer des activités « Vivre mieux ensemble ».

Article 5 : Une subvention de 3 000 € est accordée à l'association Foyer socio-éducatif des élèves du collège Balzac (14066/ 2014\_03981) pour une résidence de création et ateliers théâtre, outil contre le décrochage scolaire.

Article 6 : Une subvention de 1500 € est accordée à la Fabrique des Petits Hasards (11 246 / 2014\_03990) pour favoriser les relations de voisinage dans un quartier en mutation.

Article 7 : Une subvention de 2000 € est accordée à l'association Les Amis de Magnum Photo pour la réalisation par les élèves du Collège Mallarmé d'un Journal du Monde et d'un film (15948 / 2014\_04045).

Article 8 : Une subvention de 1876 € est accordée à l'association Des jeunes et des lettres pour le projet « un tremplin pour l'avenir/un parcours responsable de culture et de découverte de métiers variés ».

(19684/2014\_04051)

Article 9 : Une subvention de 2100 € est accordée à l'association CEFIL pour la formation des acteurs sociaux locaux (13585 / 2014\_03945).

Article 10 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 22 476 €, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 - Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.

Nombre de votants : 30 dont 1 pouvoir écrit

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (Mme GUENOUX)

#### **DELIBERATION N° 17-14-06**

**OBJET : Choix du délégataire pour la délégation de service public relatif à l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 17, rue Lechapelais (17<sup>e</sup>). 2014 DFPE 04**

**Mme D'ORLANDO** rappelle que le marché relatif à cet établissement arrive à son terme le 26 février 2014. L'établissement accueille actuellement 20 enfants, dont 8 enfants de trois mois à deux ans et 12 enfants de deux à trois ans. La commission consultative des services publics locaux, lors de sa séance du 8 novembre 2012, a rendu un avis favorable sur le principe de la délégation de service public. Le Conseil de Paris des 11 et 12 février 2013 a décidé le lancement d'une procédure pour la gestion de cet établissement. Le candidat a présenté un projet pédagogique précis concernant le maintien de la sécurité affective de l'enfant. L'association a pris des engagements en matière environnementale (tris sélectifs des déchets par les équipes, volonté de les limiter par la communication par mail et la réutilisation du papier pour les communications internes, etc.). Ainsi, il est proposé de confier l'exploitation de l'établissement collectif de petite enfance, rue Lechapelais, pour une délégation de sept ans à l'association Crescendo. Le nom de l'établissement est Orange et Grenadine. Mme D'ORLANDO demande aux élus de bien vouloir émettre un avis favorable.

Le Conseil d'Arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-18 ;  
Vu la délibération du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement en date du 17 septembre 2012 ;  
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 8 novembre 2012 ;  
Vu l'avis préalable du Comité Technique Paritaire de la Direction des Familles et de la Petite Enfance en date du 20 décembre 2012 ;  
Vu la délibération 2011-DFPE-304 en date des 11 et 12 février 2013, approuvant le lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 17, rue Lechapelais (17<sup>e</sup>) ;  
Vu les avis de la Commission prévue à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, en date du 30 avril 2013 (ouverture de la candidature), 13 juin 2013 (sélection des candidatures et ouverture de l'offre) et 22 octobre 2013 (avis préalable aux négociations) ;  
Vu le rapport visé à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur le choix du délégataire et l'économie générale du contrat ;  
Vu le projet de convention de délégation de service public, entre la Ville de Paris et l'association Crescendo,  
Vu le projet de délibération par lequel Monsieur le Maire de Paris demande au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de convention de délégation de service public relative à l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 17 rue Lechapelais à Paris 17<sup>e</sup>, et de l'autoriser à signer ladite convention ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeannine D'ORLANDO, Adjointe au Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement

#### **DÉLIBÈRE**

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2014 DFPE 04 par lequel :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé, sur la base du rapport relatif au choix du délégataire annexé à la présente délibération, à signer avec l'association Crescendo, représentée par Madame Céline LEGRAIN, Directrice Générale, la convention de délégation de service public, dont le texte ainsi que les annexes sont joints à la présente délibération, relative à l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 17 rue Lechapelais à Paris 17<sup>e</sup>.

Article 2 : Les dépenses seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et suivants, au chapitre 011, rubrique 64, nature 611, sous réserve des décisions de financement.

Article 3 : Les recettes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et suivants, au chapitre 75, rubrique 64, nature 757, sous réserve des décisions de financement.

Nombre de votants : 31 dont 1 pouvoir écrit

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

#### **DELIBERATION N° 17-14-07**

**OBJET : Convention d'occupation du domaine public avec l'organisme le Bal. 2014 DAC 32**

**Mme NAHMIAS** note qu'il est question ici de l'association le Bal, située dans le 18<sup>e</sup> arrondissement et dont l'activité tourne autour de l'image (photographie, vidéo, cinéma et tous les nouveaux médias). L'association propose un programme pédagogique très intéressant à destination des lycéens. Il s'agit d'un programme scolaire qui se déroulera du 17 au 21 février 2014, afin de sensibiliser les lycéens à la technique de l'image. Cette délibération leur permettrait de disposer d'un local. On observe en effet un manque de locaux dans le 17<sup>e</sup>. Il s'agit donc de leur proposer un local gratuitement dans les ateliers Beaux-arts de la Ville de Paris, situés au 28-30 rue Gauthey, et cela pendant les vacances scolaires, période durant laquelle ces locaux sont inoccupés. Elle propose aux élus d'approuver cette délibération.

**Mme LEPETIT** souhaite, à la suite de Mme NAHMIAS, indiquer que le Bal est un organisme culturel très intéressant. Il commence à être reconnu internationalement. Cette association travaille avec des collègues, mais aussi avec des écoles. Elle a eu l'occasion de voir toutes les conventions passées avec les écoles elles portent sur l'apprentissage à la lecture d'images. Sont concernées des écoles du 18<sup>e</sup>, du 19<sup>e</sup>, du 20<sup>e</sup>. Mais, aucune école du 17<sup>e</sup> arrondissement n'est pour l'instant concernée. Elle a interrogé la directrice du Bal sur ce point. Pourquoi, alors que l'arrondissement héberge des écoles implantées dans le périmètre de la Politique de la Ville ou proches de ce périmètre, aucune convention n'a été passée avec ces établissements ? Visiblement, cela n'a pas été fait, il n'y a pas eu de réception positive.

Mme LEPETIT se réjouit qu'une convention soit signée entre un établissement scolaire du 17<sup>e</sup> arrondissement et le Bal. Mais, elle note qu'il serait intéressant de développer des partenariats ou conventions entre cette association et quelques écoles du 17<sup>e</sup>.

**Mme NAHMIAS** dit aller dans son sens. Elle lui rappelle que d'autres associations dans le 17<sup>e</sup> arrondissement travaillent en partenariat avec les écoles.

**Mme LEPETIT** souligne qu'elle n'a pas dit que rien ne se passait dans les écoles du 17<sup>e</sup> arrondissement.

Le Conseil d'Arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Monsieur le Maire de Paris demande au conseil d'arrondissement l'autorisation de signer une convention relative à l'occupation du domaine public par le Bal ;

Sur le rapport présenté par Mme Valérie NAHMIAS, Adjointe au Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2014 DAC 32 par lequel :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec le Bal 6, impasse de la Défense, Paris 18, une convention relative à l'occupation des locaux municipaux situés au 28-30, rue Gauthey, Paris 17, sur la base du texte joint en annexe à la présente délibération.

Nombre de votants : 33 dont 2 pouvoirs écrits

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

#### **DELIBERATION N° 17-14-08**

**OBJET : Convention entre la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement et l'association Ariam Ile-de-France relative l'occupation de studios de répétition du Conservatoire Municipal Claude Debussy. 172014001**

**Mme NAHMIAS** indique que la première convention concerne l'association Ariam pour l'occupation de studios de répétition au sein du conservatoire municipal Debussy (deux salles). Elle demande aux élus de donner un avis favorable sur cette délibération.

**Mme GUENOUX** se réjouit de pouvoir accueillir l'Ariam Île-de-France dans ce si beau conservatoire. Elle espère que cela va convaincre Mme la Maire en tant que conseillère régionale, ainsi que le groupe UMP, de changer d'avis car ils ne votent jamais favorablement les budgets de l'Ariam au Conseil régional.

**Mme KUSTER** lui demande si elle souhaite que lui soit rappelé comment se déroulent les votes des subventions au Conseil régional, groupés ou pas. Elle ne souhaite pas entamer un débat dans un hémicycle qui n'est pas celui concerné aujourd'hui. Elle propose de passer au vote.

Le Conseil d'Arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2511-16 ;

Vu la délibération DUCT-2013-133 des 14 et 15 octobre 2013 du Conseil de Paris adoptant l'inventaire des équipements ;

Sur le rapport présenté par Mme Valérie NAHMIAS, Adjointe au Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 172014001 par lequel :

Article 1 : Le maire du 17<sup>e</sup> arrondissement est autorisé à signer avec l'association *Ariam Ile-de-France* une convention d'occupation temporaire de studios de répétition au Conservatoire Municipal Claude Debussy.

Nombre de votants : 33 dont 2 pouvoirs écrits

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

#### **DELIBERATION N° 17-14-09**

**OBJET : Convention entre la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement et l'association Opéra Nomade relative à l'occupation de studios de répétition du Conservatoire Municipal Claude Debussy. 172014005**

**Mme NAHMIAS** indique que cette délibération concerne l'association Opéra Nomade. Il s'agit de lui mettre à disposition quatre salles du conservatoire Claude Debussy. Cette convention revêt un caractère précaire et révocable. Elle demande aux élus de donner un avis favorable.

**M. CADORET** souhaite demander des précisions à Mme NAHMIAS. Les deux conventions mentionnées ci-dessus sont quasiment identiques. Pourtant, l'une est à titre gratuit et l'autre est à redevance payante. Il demande des précisions sur le sujet.

**Mme NAHMIAS** souligne que cette question lui a déjà été posée. Quand il s'agit d'associations de professeurs, cela est donné à titre gratuit et de façon exceptionnelle.

Le Conseil d'Arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2511-16 ;

Vu la délibération DUCT-2013-133 des 14 et 15 octobre 2013 du Conseil de Paris adoptant l'inventaire des équipements ;

Sur le rapport présenté par Mme Valérie NAHMIAS, Adjointe au Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement

## DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 172014005 par lequel :

Article 1 : Le maire du 17<sup>e</sup> arrondissement est autorisé à signer avec l'association *Opéra Nomade* une convention d'occupation temporaire de studios de répétition au Conservatoire Municipal Claude Debussy.

Nombre de votants : 33 dont 2 pouvoirs écrits

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

### DELIBERATION N° 17-14-10

**OBJET : Conventions d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons, denrées alimentaires et articles de sport dans les établissements sportifs de la Ville de Paris. 2014 DJS 177**

**Mme KUSTER** informe qu'en l'absence de Mme PAPAREMBORDE, elle va rapporter cette délibération. Elle concerne la DJS 177 et donc les conventions d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons, denrées alimentaires et articles de sport dans les établissements sportifs de la Ville de Paris. Elle rappelle que certains établissements sportifs de la Ville de Paris sont équipés de distributeurs automatiques de boissons, de denrées alimentaires ou encore d'articles de sports, gérés par différentes entreprises dans le cadre de conventions d'occupation du domaine public. Ces conventions étant arrivées à expiration, une consultation a été lancée afin de renouveler ces occupations. Elles ont été examinées à l'aune de deux critères d'attribution : la proposition financière et la proposition d'exploitation. À ce stade, la mairie de Paris propose, au regard de l'analyse rappelée, d'attribuer les lots 1 et 2 à DDA, le lot 3 à PROXIMATIC et le lot 4 à TOPSEC. Elle note que cette délibération particulièrement technique est portée par la Direction de la Jeunesse et des Sports. Elle propose de passer au vote.

Le Conseil d'Arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel M. Le Maire de Paris demande au conseil d'arrondissement d'approuver le principe et la conclusion des conventions d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons, denrées alimentaires et articles de sport dans les établissements sportifs de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement

## DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2014 DJS 177 par lequel :

Article 1 : Le principe des conventions d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons, denrées alimentaires et articles de sport dans les établissements sportifs de la Ville de Paris, ainsi que les pièces afférentes sont approuvés.

Article 2 : Le lot 1 est attribué à Diffusion Distribution Automatique, dont le siège social est situé 11-13 rue Jean-Jacques ROUSSEAU (59240 DUNKERQUE)

Article 3 : Le lot 2 est attribué à Diffusion Distribution Automatique, dont le siège social est situé 11-13 rue Jean-Jacques ROUSSEAU (59240 DUNKERQUE)

Article 4 : Le lot 3 est attribué à PROXIMATIC, dont le siège social est situé 22-24 rue Lavoisier (92 000 Nanterre)

Article 5 : Le lot 4 est attribué à TOPSEC équipement, dont le siège social est situé 19 rue de la Baignade (94440 Vitry sur Seine)

Article 6 : M. Le Maire de Paris est autorisé à signer les conventions d'occupation du domaine public.

Article 7 : La recette prévisionnelle correspondante, d'un montant total annuel de 113 061,50 euros, sera constatée au chapitre 75, nature 752, rubrique 40, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 et des exercices suivants.

Nombre de votants : 33 dont 2 pouvoirs écrits

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

### DELIBERATION N° 17-14-11

**OBJET : Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Interclub 17 et de La Jonquière (17e). 2014 DJS 166**

**Mme KUSTER** note qu'il s'agit de l'approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Interclub 17 et La Jonquière 17. Il convient d'approuver la mention de délégation de service public pour la gestion des deux centres d'animation. Cela ne pose absolument pas de problème. Par délibération en date du 9 décembre 2013, les élus avaient choisi la délégation de service public comme mode de gestion de ces deux centres d'animation. Cette dernière permet au délégataire de faire évoluer son offre sans être contraint par le formalisme du marché à bons de commande. Cette souplesse, déjà soulignée à d'autres reprises, semble donc appropriée. C'est pourquoi la majorité approuve le principe de passation d'une convention de délégation de service public pour Interclub 17 et le centre d'animation de la Jonquière.

Le Conseil d'Arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le vote du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement en date du 9 décembre 2013 décidant du mode de gestion déléguée pour les centres d'animation Interclub 17 (17e) et La Jonquière (17e);

Vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, codifiée au Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L.1411-1 à L.1411-19 ;

Vu le projet de délibération par lequel M. le Maire de Paris soumet à l'approbation du conseil d'arrondissement le principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Interclub 17, 47 rue de Saussure et La Jonquière, 88 rue de La Jonquière;

Vu l'avis en date du 9 janvier 2014 de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article 5 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité;

Sur le rapport présenté par Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement  
Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement

#### DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2014 DJS 166 par lequel :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Interclub 17, 47 rue de Saussure et La Jonquière, 88 rue de La Jonquière, tous deux situés dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris, conformément aux dispositions de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin », codifiée au Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L.1411-1 à L.1411-19.

Article 2 : Le Maire de Paris est autorisé à engager, sur la base du rapport joint à la présente délibération (rapport prévu par l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales) et ses annexes, la procédure de consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public.

Nombre de votants : 33 dont 2 pouvoirs écrits  
Pour : 33  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

#### DELIBERATION N° 17-14-12

#### **OBJET : Lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination générale des travaux du secteur Clichy/Batignolles (17e) 2014 DVD 12**

**Mme PEYRICOT** souligne l'importance de cette délibération. De nombreux aménagements sont en cours sur les ZAC Clichy-Batignolles, Cardinet-Chalabre, Saussure, Pouchet. Elle mentionne également la préparation de la construction du TGI, de la Direction régionale de la police judiciaire, le prolongement du tramway T3 Porte d'Asnières, le prolongement de la ligne 14, la réalisation d'un centre de tri, etc. Tout cela étant accompagné de nombreuses interventions de concessionnaires de réseaux souterrains, etc. Mme PEYRICOT évoque donc une concentration de chantiers sur un périmètre assez restreint. Entre 2014 et 2017, la plupart de ces chantiers vont se dérouler simultanément, via de très nombreux maîtres d'ouvrage. D'une manière générale, la Direction de la voirie et des déplacements supervise en interne la planification et la coordination des emprises de chantier de ces différents maîtres d'ouvrage. Mais, dans la période la plus tendue (été 2014 jusqu'en 2017), il s'agit de renforcer ces capacités de coordination sur le secteur. Pour cela, il est proposé de lancer un appel d'offres pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ; cela devrait permettre de limiter les impacts sur les riverains, de préserver les circulations de l'ensemble des usagers ainsi que les activités commerciales, l'accès aux espaces verts et aux équipements publics ; tout en assurant autant que faire se peut une maîtrise du calendrier. Elle propose aux élus d'adopter cette délibération.

Mme PEYRICOT profite de ce dernier Conseil pour saluer l'équipe de la Voirie avec qui elle a eu beaucoup de bonheur à travailler. L'équipe a été très sollicitée, mais a toujours répondu présente et s'est toujours montrée très efficace. Des débats ont eu lieu, mais elle retient que l'équipe du 17<sup>e</sup> arrondissement, celle qu'elle connaît, travaille beaucoup. La mairie d'arrondissement est très exigeante en la matière et demande toujours davantage pour rendre l'espace public le plus accueillant et le plus sécurisé possible. Aussi, Mme PEYRICOT souhaitait leur rendre hommage.

**Mme KUSTER** note que tous les élus peuvent se joindre à l'hommage rendu à la Direction de la voirie, particulièrement réactive aux demandes qui lui sont adressées. Elle avait déjà eu l'occasion de le signifier à Mme LEPETIT lorsque cette dernière avait en charge ce secteur. Elle profite aussi de ce conseil pour remercier toute l'administration, quelles que soient les directions. Elle adresse un salut spécial au service de la Voirie et au coordinateur de l'espace public, dont le travail facilite la vie de l'équipe municipale au quotidien.

Elle confirme que cette délibération est importante. Elle concerne un secteur en pleine évolution, qui a fait l'objet de nombreux débats en Conseil. Même si tous les élus n'étaient pas toujours d'accord sur ces sujets, le sens de l'intérêt général a porté les élus à faire en sorte que ce futur quartier soit à la hauteur des attentes de tous les habitants.

Le Conseil d'Arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2511.1 et suivants ;  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 300-2 et R 300-1-2<sup>ème</sup> alinéa ;  
Vu le projet de délibération pour lequel Monsieur le Maire de Paris demande au conseil d'arrondissement l'autorisation de lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert relative à un marché de coordonnateur général des chantiers du secteur Clichy/Batignolles ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne PEYRICOT, Adjointe au Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement ;  
Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement

#### DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2014 DVD 12 par lequel :

Article 1 : M. le Maire est autorisé à lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics relative à un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination générale des travaux du secteur Clichy/Batignolles à Paris 17<sup>e</sup>.

Article 2 : Sont approuvés le règlement de la consultation, l'acte d'engagement, et le cahier des clauses administratives particulières, dont les textes sont annexés à la présente délibération.

Article 3 : Conformément à l'article 59-III du Code des Marchés Publics, si l'appel d'offres est déclaré infructueux, le Maire de Paris est autorisé à mettre en œuvre le type de procédure choisi par la commission d'appels d'offres : une procédure négociée prévue aux articles 65 et 66 : dans les conditions prévues à l'article 35-II-3 si aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée ou dans le cas d'offres inappropriées ; ou bien dans les conditions prévues à l'article 35-I-1 du code des marchés publics dans le cas d'offres irrégulières ou inacceptables ; ou bien une procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics s'il s'agit d'un marché infructueux qui remplit les conditions mentionnées à l'article 27-III du Code des Marchés Publics.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris au chapitre 23, article 2315, rubrique 822, mission 61000-99-020, au titre de l'exercice 2014.

Nombre de votants : 32 dont 2 pouvoirs écrits  
Pour : 32



Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

#### **DELIBERATION N° 17-14-13**

##### **OBJET : Vœu relatif à l'information sur les différents chantiers de la Porte de Clichy. V172014003**

Considérant le grand nombre de travaux, en cours et à venir aux abords de la Porte de Clichy (ZAC Clichy-Batignolles, Tribunal de Grande Instance, Direction régionale de la Police judiciaire, Tramway T3, Métro Ligne 14, GPRU Porte Pouchet),  
Considérant les répercussions importantes de tels projets en termes de circulation ou de nuisances, dans les quartiers environnants,  
Considérant que les riverains comme les usagers des transports en commun doivent pouvoir bénéficier d'une information concrète et lisible sur l'ensemble de ces chantiers,  
Considérant la réserve émise par la commission d'enquête du Tramway T3, demandant la mise en place d'une commission de suivi pour les riverains et commerçants,  
Considérant que la réponse de la mairie de Paris garantissant la mise à disposition d'outils d'information n'est pas à la hauteur des attentes fortes des riverains,  
Considérant la nécessité de mettre en place une réelle commission de suivi et de concertation à destination des habitants et des usagers,  
Considérant la demande formulée en ce sens par Jérôme DUBUS lors du Conseil d'administration de « Paris Batignolles Aménagement » en octobre dernier,  
Considérant que cette instance pourrait être directement rattachée au coordonateur désigné dans le cadre du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination générale des travaux du secteur Clichy-Batignolles,  
Considérant la délibération 2014 DVD 12,  
Brigitte KUSTER, Jérôme DUBUS, Anne PEYRICOT et l'ensemble des élus de la majorité municipale émettent le vœu que soit mis en place un comité de suivi local des différents travaux de la Porte de Clichy comprenant des membres désignés par les conseils de quartier concernés, les associations d'usagers des transports en commun, la mairie de Paris, la mairie d'arrondissement et les différents maîtres d'ouvrages, en lien avec le coordonateur désigné.

**M. DUBUS** indique qu'il s'agit d'un vœu rattaché à la délibération exposée par Mme PEYRICOT. Cette dernière a rappelé les évolutions relatives à la Porte de Clichy : un certain nombre de chantiers surviennent tous en même temps. Par conséquent, cela engendre beaucoup de nuisances. La majorité souhaite ainsi la mise en place d'un comité de suivi local des différents travaux de la Porte de Clichy.

**M. KLUGMAN** remarque que rapporter une délibération sans égratigner l'opposition est un exercice difficile pour M. DUBUS.

**Mme KUSTER** rappelle qu'on ne demande pas à M. KLUGMAN d'émettre ce genre de commentaires, mais de commenter le vœu, s'il le souhaite. Elle donne la parole à Mme LEPETIT pour une explication de vote.

**Mme LEPETIT** s'étonne que M. DUBUS, qui préside pourtant le conseil de quartier Epinettes-Bessières, puisse faire part de ce vœu et le rapporter - et elle comprend que d'autres n'aient pas souhaité le faire...Ce vœu a, selon elle, « un métro de retard ». Tout simplement parce que Paris Batignolles Aménagement, comme elle s'y était déjà engagée, au tout démarrage des travaux, importants comme c'est le cas, a déjà tenu un premier atelier de présentation des chantiers de la Porte de Clichy. Cet atelier s'est déroulé le 24 avril 2013 et visait la phase des travaux menés par Paris Batignolles Aménagement. Il s'agit évidemment d'aménagements provisoires en vue du chantier RATP (prolongement de la ligne 14, déplacements de réseaux, etc.) et donc de travaux allant jusqu'au printemps 2014. Ils ont été présentés dans le cadre de cet atelier, auquel les habitants ont été conviés.

**M. DUBUS** affirme que les administrateurs n'ont pas été invités à cet atelier.

**Mme LEPETIT** indique que de nouveaux ateliers seront proposés pour préciser l'organisation des travaux, notamment des travaux de phasage du métro et du tramway. Ces ateliers seront organisés à partir du printemps 2014. Elle invite M. DUBUS à retirer ce vœu, sans quoi l'opposition votera contre ce vœu. Il s'agit là comme bien souvent d'un vœu qui n'en est pas un.

**Mme KUSTER** demande à M. DUBUS de ne pas lancer de débat. Elle invite les élus à lire les considérants avant le vote en Conseil de Paris, et ce que propose la majorité. Cela ne correspond pas exactement à la réponse que vient de faire Mme LEPETIT. La demande de M. DUBUS est en effet bien plus précise que cela et la concertation va bien au-delà de celle initialement formulée dans le cadre des ateliers.

Le Conseil d'Arrondissement ;  
Sur proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement :

#### **DÉLIBÈRE**

À la majorité, avis favorable est donné au vœu de Brigitte Kuster, Jérôme Dubus, Anne Peyricot et les élus de la majorité municipale du 17<sup>e</sup> :

Nombre de votants : 32 dont 2 pouvoirs écrits  
Pour : 25  
Contre : 7  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

#### **DELIBERATION N° 17-14-14**

##### **OBJET : Réalisation de certains aménagements de sécurité 2014. Demande auprès de la Région d'Ile de France des subventions correspondantes. 2014 DVD 17**

**Mme PEYRICOT** rappelle que la Région Île-de-France cofinance un certain nombre d'aménagements qui concourent à l'amélioration de la sécurité routière. À ce titre, une délibération du Conseil régional de 2012 définit deux types de dispositifs, assortis de plusieurs critères d'éligibilité, dont les premiers sont applicables, à certains aménagements de sécurité localisée qui sont inscrits au budget 2014. Il existe deux types de dispositifs. Le premier est relatif à des actions sur des infrastructures qui permettent la mise en œuvre de travaux d'aménagement et d'équipements sur les infrastructures destinées à traiter des sites objectivement dangereux. Le deuxième dispositif vise les actions relatives au renforcement de la sécurité des piétons et à la limitation des conduites à risque. Pour le 17<sup>e</sup> arrondissement a été retenu l'aménagement du carrefour entre l'avenue des Ternes, la rue Belidor et la rue Waldeck Rousseau au titre du premier dispositif. Le montant total est de 92 000 €. La subvention maximum de la région pour ce type de dispositif est de 35 % du montant du projet. Elle propose aux élus d'adopter cette délibération.

**Mme KUSTER** la remercie. Elle salue le travail réalisé au niveau du Conseil régional sur le sujet et l'écoute apportée à ces demandes relatives aux carrefours dangereux. Siégeant elle-même à la commission transports, elle tenait à saluer ce travail.

Le Conseil d'Arrondissement ;

Vu le projet de délibération par lequel le Maire de Paris demande au conseil d'arrondissement l'autorisation de solliciter de la Région Ile de France les subventions relatives à certains aménagements de sécurité inscrits au budget 2014, et de prendre toute décision en résultant ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne PEYRICOT, Adjointe au Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement ;  
Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÈRE**

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2014 DVD 17 par lequel :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à solliciter auprès du Président de la Région Ile de France les subventions relatives à certains aménagements de sécurité inscrits au budget 2014, et à prendre toute décision en résultant

Article 2 : Les dépenses sont imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris, au chapitre 23, article 2315, rubriques 821 et 822, mission 61000-99-060, au titre de l'exercice 2014.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront constatées au chapitre 13, article 1322, rubriques 821, mission 61000-99-060.

Nombre de votants : 32 dont 2 pouvoirs écrits

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

#### **DELIBERATION N° 17-14-15**

**OBJET : Subvention (15.000 euros) à l'association de l'avenue des Ternes – les Ternes Paris XVII (17<sup>e</sup>) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013. 2014 DDEEES 3**

**M. VINCENT** se dit très touché de porter la dernière délibération de cette mandature. Elle concerne une subvention en direction des associations de commerçants. En l'occurrence, il est question ici des commerçants qui se mobilisent pour illuminer les villes et quartiers à l'occasion des fêtes de fin d'année. Il invite ses collègues à rendre un avis favorable sur cette délibération qui prévoit une subvention de 15 000 €, à destination de l'association de l'avenue des Ternes, pour la mise en lumière de l'avenue des Ternes durant les dernières fêtes de fin d'année. Il souhaite associer l'ensemble des associations des commerçants qui ont œuvré lors de cette mandature pour animer et faire vivre les quartiers, et ce dans un contexte difficile.

**Mme KUSTER** rend hommage à ce travail si difficile réalisé par les présidents d'associations de commerçants, qui font cela bénévolement et qui ont de plus en plus de mal à récupérer les cotisations auprès d'autres commerçants. Que leur travail soit donc salué.

Le Conseil d'Arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel le Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement d'attribuer une subvention à l'association de l'avenue des Ternes – les Ternes Paris XVII (17<sup>e</sup>) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis VINCENT, Adjoint au Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement ;  
Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

À l'unanimité, un avis favorable est donné au projet 2014 DDEEES 3 par lequel :

Article 1 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'association de l'avenue des Ternes – les Ternes Paris XVII située 289, rue Lecourbe à Paris 15<sup>e</sup> (18977 - 2013\_07895) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2013. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 68.000 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).

Nombre de votants : 32 dont 2 pouvoirs écrits

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

#### **DELIBERATION N° 17-14-16**

**OBJET : Vœu relatif aux cambriolages. V172014001**

Considérant la recrudescence des cambriolages dans Paris et en particulier dans le 17<sup>e</sup>,

Considérant les chiffres récemment révélés par l'Observatoire National de la délinquance et des Réponses pénales : Hausse des cambriolages à Paris avec + 36.6% pour les habitations principales, hausse des vols avec violences de +5.5%,

Considérant que ce phénomène est constaté actuellement dans tous les quartiers,

Considérant que non seulement les habitants mais également les commerçants sont particulièrement touchés par ce phénomène,

Considérant qu'ils attendent une mobilisation des pouvoirs publics à tous les niveaux et un renfort des moyens policiers pour endiguer cette recrudescence,

Brigitte KUSTER, Jérôme DUBUS, Geoffroy BOULARD et l'ensemble des élus de la majorité municipale demandent que le Préfet de police de Paris renforce les moyens mis en œuvre pour endiguer la hausse des cambriolages à Paris, notamment dans le 17<sup>e</sup>.

**M. DUBUS** informe que ce vœu est également porté par M. BOULARD, adjoint au maire en charge de la sécurité. En observant les statistiques officielles sur le sujet, il a été constaté une augmentation massive des cambriolages dans tout Paris, et notamment dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Il cite tout particulièrement la rue de Courcelles, qui fait l'objet de multiples cambriolages, notamment chez les commerçants, et cela depuis environ six mois. Les cambriolages ont augmenté de 36,6 % sur les habitations principales en un an. Les vols avec violence ont pour leur part augmenté de 5,5 % en un an. Cette situation ne peut plus être tolérée par les parisiens. Par ce vœu, la majorité demande un renforcement des moyens au préfet de police – par l'intermédiaire du maire de Paris – des moyens de surveillance, notamment des commerces, et tout particulièrement dans le 17<sup>e</sup>.

**Mme GACHET** indique que l'opposition souhaite également des moyens et des effectifs supplémentaires pour la police parisienne. Elle se réjouit du renfort de 300 policiers arrivés à la fin du mois de décembre dernier à Paris. En revanche, l'opposition ne s'associe pas au vœu de la majorité qui dénote une certaine hypocrisie sur le fond et sur la forme. Les chiffres avancés par M. DUBUS sont en effet inexacts au mieux, mensongers au pire. L'opposition ne nie pas l'augmentation des cambriolages à Paris et dans le 17<sup>e</sup>. Une dépêche AFP, sortie ce jour, donne le chiffre de la préfecture de Police, 26 %, et non de 36,6 % comme le dit M. DUBUS. Elle ajoute que depuis 18 mois maintenant, les procédures de comptabilisation des faits ont été revues en France et à Paris et permettent enfin de rendre compte avec fidélité de la réalité. À l'inverse, le précédent gouvernement avait mis en place des pratiques d'enregistrement qui ont conduit à minimiser sérieusement les faits réels, comme l'a dénoncé très récemment un rapport de l'Inspection générale de l'administration, dans lequel est malheureusement pointé le 17<sup>e</sup> pour ses pratiques visant à dissimuler les chiffres réels.

Mme GACHET affirme que l'opposition ne commettra pas la même erreur que la majorité municipale. Elle regarde avec lucidité les faits pour mettre en œuvre des solutions adaptées. L'augmentation réelle des cambriolages en 2013 a conduit à la mise en œuvre d'un plan d'actions ciblées impliquant l'ensemble des services de police dans toutes leurs composantes (voie publique, police judiciaire, renseignement). La mise en œuvre déterminée de ce plan a permis de contenir la tendance puis de ralentir nettement le rythme de progression mensuel (rythme divisé par quatre en janvier et septembre), jusqu'à obtenir une première inversion de tendance encourageante au mois de décembre 2013. Cette bonne tendance semble se poursuivre sur les premières semaines de 2014, avec une augmentation sensible des interpellations d'auteurs de cambriolages. La majorité municipale demande aujourd'hui que des moyens supplémentaires soient accordés par le préfet de Paris pour lutter contre une hausse déjà prise en compte et combattue. Or, en 2011, lorsque les cambriolages marquaient une progression de 19,2 % dans la capitale, la majorité soutenait à l'inverse un gouvernement qui était en train de supprimer 1 700 postes de policiers à Paris.

**M. DUBUS** soutient que cela est faux.

**Mme GACHET** précise que l'opposition municipale souhaite des moyens supplémentaires pour la police parisienne. Mais elle s'abstiendra de voter ce vœu, qui semble plutôt hypocrite sur le fond.

**Mme KUSTER** souligne qu'elle a laissé parler Mme GACHET au-delà de son temps de parole mais là n'est pas le problème. Elle précise que les chiffres évoqués dans ce vœu sont ceux fournis par l'Observatoire national de la délinquance. Ce ne sont donc pas des chiffres qui « sortent du chapeau ». Or, l'opposition municipale vient de les remettre en cause. Mme KUSTER ne souhaite pas ici se livrer à une guerre de chiffres qui n'a pas de sens.

En revanche, Mme GACHET a parlé de chiffres falsifiés dans le 17<sup>e</sup> arrondissement comme si cette responsabilité revenait à la majorité d'arrondissement. Mme le maire ne peut laisser passer ces paroles. Elle lui rappelle l'existence d'un ministre de l'intérieur, d'un préfet de police et d'un commissariat. Mme GACHET n'a pas à tenter d'insinuer au sein d'un Conseil d'arrondissement la moindre chose sur les chiffres. La majorité municipale n'est pas responsable de ces chiffres. Si Mme GACHET a un problème, elle doit le régler avec le préfet de police. Lorsque le préfet communique des chiffres sur le 17<sup>e</sup> arrondissement, Mme GACHET les remet cause mais Mme KUSTER rappelle qu'en aucun cas, ni de près, ni de loin, cela ne concerne le Conseil d'arrondissement. Donc, ni de près, ni de loin, Mme GACHET ne doit insinuer que les chiffres sont falsifiés dans le 17<sup>e</sup>. Si Mme GACHET a un problème avec les chiffres relatifs à tel ou tel arrondissement, elle doit s'adresser au préfet de police de Paris, ce que la majorité fera dès le lundi suivant lors du Conseil de Paris pour réagir aux propos que Mme GACHET vient d'avoir en réponse à ce vœu.

**M. KLUGMAN** demande la parole.

**Mme KUSTER** lui rappelle qu'il n'y a pas de débat comme le spécifie le règlement intérieur.

Le Conseil d'Arrondissement ;

Sur proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement :

DÉLIBÈRE

À la majorité, avis favorable est donné au vœu proposé par Brigitte KUSTER, Jérôme DUBUS, Geoffroy BOULARD et les élus de la majorité municipale du 17<sup>e</sup> :

Nombre de votants : 32 dont 2 pouvoirs écrits

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 7

Ne prend pas part au vote : 0

#### **DELIBERATION N° 17-14-17**

**OBJET : Vœu relatif à la lutte contre le trafic de stupéfiants. V172014002**

Considérant le trafic de stupéfiants dans Paris, localisé dans le 17<sup>e</sup> sur plusieurs sites,

Considérant que ce trafic génère des nuisances et une insécurité très importante pour les riverains,

Considérant que des halls d'immeuble, des caves et des parkings sont souvent détournés de leur utilisation pour le trafic,

Considérant qu'en dépit des passages réguliers des services de police et des agents du GPIS, les habitants des quartiers concernés ne ressentent pas d'amélioration,

Considérant que l'ensemble des moyens policiers et judiciaires doivent être utilisés pour juguler ce trafic et faire cesser les nuisances pour les habitants,

Brigitte KUSTER, Jérôme DUBUS, Geoffroy BOULARD et l'ensemble des élus de la majorité municipale émettent le vœu que le Préfet de police de Paris prévoit un nouveau plan de lutte contre le trafic de stupéfiants.

**Mme KUSTER** demande à M. KLUGMAN d'éteindre son micro. Elle donne la parole à M. DUBUS et invite M. KLUGMAN à ne pas chercher à créer un incident.

**M. DUBUS** note que ce vœu est relatif au trafic de drogues. Dans certains quartiers du 17<sup>e</sup> arrondissement, le trafic de drogues a augmenté sérieusement. Les chiffres sont selon lui incontestables. Il suffit d'aller sur le terrain pour observer des actions curieuses durant le week-end. Comme pour les cambriolages, la majorité municipale demande un renforcement des actions de lutte contre la drogue dans tous les quartiers du 17<sup>e</sup> arrondissement, n'en déplaise à l'opposition laxiste qui a des problèmes pour constater les vrais chiffres, tant en matière de cambriolages qu'en matière de manifestations.

**Mme KUSTER** donne la parole à Mme SALEM pour une explication de vote.

**Mme SALEM** se félicite de l'intérêt nouveau de la majorité municipale pour la question de la lutte contre le trafic de stupéfiants ! M. DUBUS évoque le laxisme de l'opposition. Elle renvoie cette critique à la majorité municipale car l'opposition aurait aimé qu'en tant que présidente du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance dans le 17<sup>e</sup> arrondissement Mme le maire se soucie un peu plus de ce sujet, et cela sur le long terme. Mme KUSTER a affirmé en début de séance que beaucoup de choses prennent du temps. Typiquement, la lutte contre le trafic de stupéfiants demande du temps, des moyens et une concertation entre tous les acteurs de la sécurité. Mme SALEM déplore que, depuis six ans, elle n'a eu la possibilité de siéger que quelques fois en séance plénière de ce Conseil local de sécurité, qui n'a pas été réuni depuis 18 mois. Elle aurait aimé être partie prenante de ce travail de fourmi avec les associations, la Police, la Justice, contre le trafic de stupéfiants. Aujourd'hui, M. DUBUS donne des leçons aux élus, Mme SALEM se demande ce qu'a fait Mme le Maire depuis six ans pour travailler avec les forces de Police sur ce sujet ?

Mme SALEM rappelle que, dans l'arrondissement, il y a un commissaire de police qui, depuis quelques mois, fait un travail remarquable sur ces questions et que l'année 2013 a été marquée par une progression de 8 % du nombre d'interpellations liées à des trafics de stupéfiants. Le travail est fait par les forces de police. Mme SALEM regrette que Mme le maire n'ait pas joué son rôle ici.

**Mme KUSTER** répète une phrase entendue sur sa droite : « Plus c'est gros, plus ça passe ». Recevoir des leçons de la part de Mme SALEM sur la chose publique en matière de sécurité, suite au travail réalisé avec Jean-François DIVRY puis avec Geoffroy BOULARD et différents commissaires, lui semble inapproprié. Les commissaires se sont succédés avec des profils différents et un investissement qui n'était pas obligatoirement le même sur le terrain. Elle tient à saluer le travail réalisé par le commissaire actuel. Elle rappelle qu'un travail est réalisé avec les associations de riverains et souligne que Mme SALEM n'est pas présente au quotidien pour voir quelles actions sont menées. Elle précise qu'une réunion a d'ailleurs lieu avec le commissaire la semaine suivante où la situation sera étudiée quartier par quartier, avec des représentants des collègues et des associations. Elle regrette que Mme SALEM n'ait pas connaissance de ce qui se fait, notamment avec le procureur de la République. Un travail est en effet réalisé avec la Justice au niveau du suivi des familles avec des enfants en difficulté.

Mme KUSTER assure que ce vœu est porté en accord avec les personnes qui s'occupent de la sécurité au sein de l'arrondissement. Elle ajoute que la majorité d'arrondissement sollicitera à nouveau le préfet de police au sujet des arrêtés anti-mendicités agressives, arrêtés qui l'a retiré à sa prise de fonction. Selon elle, la majorité et l'opposition n'ont pas la même conception de la Police et entre ce qui se fait depuis quelques mois au sein de la capitale et ce qui se faisait avant. Elle ajoute, par ailleurs, que pour former un conseil local de sécurité, il faut, au préalable, que les acteurs veuillent bien se mettre autour de la table.

Le Conseil d'Arrondissement ;

Sur proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement :

#### DÉLIBÈRE

À la majorité, avis favorable est donné au vœu proposé par Brigitte KUSTER, Jérôme DUBUS, Geoffroy BOULARD et l'ensemble des élus de la majorité municipale du 17<sup>e</sup> :

Nombre de votants : 32 dont 2 pouvoirs écrits

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 7

Ne prend pas part au vote : 0

#### DELIBERATION N° 17-14-18

##### **OBJET : Vœu relatif à la fermeture par la Caisse des écoles de l'Académie de danse du 17<sup>e</sup>. V172014004**

Considérant l'Académie de danse du 17<sup>e</sup>, studio de danse associatif créé en 1976, sise au 24 rue des Apennins et menacée de fermeture par la Caisse des écoles du 17<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant la qualité du travail de ses intervenants, son implantation depuis de longues années dans le quartier des Batignolles et son rayonnement dans l'ensemble de l'arrondissement,

Considérant l'utilité sociale de cette association qui pratique des tarifs d'inscription abordables pour le plus grand nombre ayant permis la formation de plusieurs générations de danseurs,

Considérant l'objet louable de cette structure visant à démocratiser la pratique de la danse tout en favorisant la mixité sociale et l'ouverture culturelle,

Considérant le préjudice important que constituerait sa fermeture pour de nombreuses familles du 17<sup>e</sup> arrondissement et le danger immédiat pour la survie de la structure et pour ses salariés,

Les élus de gauche émettent le vœu que la maire du 17<sup>e</sup> arrondissement, présidant à ce titre la Caisse des écoles :

-Suspende immédiatement la fermeture de l'Académie de danse du 17<sup>e</sup>

-Et accueille l'association dans de nouveaux locaux, à défaut de pouvoir la maintenir au 24 rue des Apennins

**Mme SALEM** indique que ce vœu concerne une association, l'Académie de danse, qui est une association historique de l'arrondissement, implantée depuis 1976 dans cet arrondissement. Elle fait un travail remarquable, de qualité, et a formé des générations de danseurs, jeunes et moins jeunes. Elle pratique par ailleurs des tarifs non prohibitifs pour les familles modestes de cet arrondissement. Or, depuis 2009, Mme le Maire s'acharne contre cette association et par voie de conséquence contre les familles et adhérents de cette association. En effet, depuis 2009, la maire souhaite les expulser du local dans lequel ils exercent leur activité, de manière remarquable. Depuis 2009, cette association est poursuivie et pourchassée par la maire.

**Mme KUSTER** lui demande de faire attention aux mots qu'elle emploie.

*Protestations de l'opposition.*

**Mme SALEM** poursuit en indiquant que, depuis cinq ans, Mme le maire demande à cette association de quitter les locaux et qu'elle n'a jamais cherché avec elle d'autres solutions. Dans les courriers de la mairie envoyés à l'association, sont évoquées des « nécessités impérieuses », pourtant cela dure depuis cinq ans ! Et Mme le maire ne s'est jamais déplacée pour aller voir cette association.

Mme SALEM est désolée de ne pouvoir être aujourd'hui hélas que le porte-voix de cette association. Elle souligne que des centaines de familles souhaitent que leurs enfants continuent à pratiquer la danse. Ces personnes sont aujourd'hui ici présentes pour que leur soit accordée une minute d'attention, qui leur a été refusée pendant cinq ans. Elle demande à la maire, au nom de l'opposition, de suspendre la fermeture de cette école et de trouver une solution pour les familles adhérentes de cette association, qui se retrouvera avec trois salariés sans emploi.

**Mme KUSTER** note que la manière dont les choses viennent d'être présentées est incroyable et inadmissible. Elle donne la parole à Mme D'ORLANDO, adjointe aux affaires scolaires, pour rappeler l'historique et la réalité de la situation.

**Mme D'ORLANDO** indique que depuis près de 10 ans, les responsables de l'Académie de danse connaissent la volonté du comité de gestion de la Caisse des écoles de reprendre des locaux qui lui appartiennent. Hervé BENESSIANO a reçu à maintes reprises la dirigeante pour lui expliquer le contexte et lui a proposé à plusieurs reprises différents locaux.

En ce qui concerne les professeurs, elle signale qu'ils n'ont jamais été capables de donner copie de leur diplôme lorsque le tribunal le leur a demandé. En février 2009, la Caisse des écoles a donné congé officiellement à l'Académie de danse à effet du 31 décembre 2009. Un jugement du tribunal en date du 3 avril 2012 a confirmé le bien-fondé de la procédure en ces termes :

1. Valide le congé délivré par la Caisse des écoles ;
2. Constate que l'Académie de danse est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 déchu de plein droit de tout titre d'occupation dans les locaux loués ;
3. Ordonne l'expulsion de l'association ; autorise cependant à quitter les lieux dans un délai de 15 mois à compter du présent jugement, soit le 15 août 2013.

L'Académie de danse a fait appel de ce jugement. Ce n'est donc pas une nouveauté que découvre aujourd'hui, à la veille des élections municipales, l'Académie de danse. Tout a été fait pour bloquer ce dossier, nous obligeant à une procédure longue et coûteuse, financée sur des deniers publics.

Mme D'ORLANDO rappelle que du fait des restructurations et des mises aux normes européennes des centres cuiseurs, la Caisse des écoles a été contrainte d'abandonner les locaux annexes. Depuis plusieurs années, la maintenance et la réparation du matériel sont effectuées dans un bungalow, situé dans la cour du centre cuiseur de Courcelles, tout ceci au détriment des conditions de travail des agents techniques. D'autre part, ce bungalow gêne les manœuvres des gros camions qui livrent les aliments pour près de 2 000 repas fabriqués à Courcelles. Il y a quelques années, les voisins du centre cuiseur se sont plaints du problème occasionné par le bungalow. Il leur a été communiqué à l'époque que la situation était provisoire et qu'un transfert de cet atelier serait effectué prochainement. Il est donc impératif que la Caisse des écoles récupère les locaux de la rue des Apennins afin d'y installer son atelier de réparation du matériel. Il était du devoir de la responsable de l'Académie de danse de prévenir les parents de sa situation précaire par rapport aux locaux, et ce depuis 2009.

**Mme KUSTER** souligne que ce dossier est débattu depuis plusieurs années maintenant et que la mairie d'arrondissement ne dispose pas de locaux. Elle demande à l'opposition si elle s'imagine que cela lui fait plaisir de ne pas donner la possibilité à des élèves et professeurs de continuer à faire de la danse, que cela l'amuse d'avoir du dire non depuis 2009 car les locaux appartiennent à la Caisse des écoles. Comme l'a expliqué Mme D'ORLANDO, ces locaux doivent être récupérés pour des raisons techniques ; pour l'instant, les agents opèrent dans un bungalow. Or, on parle ici de milliers de repas qui doivent être servis aux enfants dans des conditions optimales. Mme le maire interpelle à nouveau les élus de l'opposition en leur demandant s'ils croient vraiment qu'elle signifie aux élèves et aux parents concernés, qu'elle ferme l'Académie car elle n'en a rien à faire ! Est-il possible d'imaginer que les élus pensent comme cela. Mme KUSTER invite donc l'opposition à ne pas se montrer démagogue en insinuant de telles choses à la veille d'une élection.

En 2009, 2010 et 2011, les personnes de l'Académie ont été reçues. La mairie n'a pas de locaux. S'il y a une solution, elle peut être trouvée sur les terrains Clichy-Batignolles, il y a là du nouveau foncier. Elle demande à l'opposition de ne pas essayer de faire croire aux personnes présentes que le maire d'arrondissement a le moindre pouvoir : la mairie ne détient aucun local.

Elle remarque enfin que différentes directions à la Ville de Paris sont concernées par ce sujet, mais qu'à ce stade, personne n'a réagi. Il est trop facile, selon elle, de retourner cette situation. Elle estime que cela est indécent.

**Mme LEPETIT** note que cela fait six ans que Mme KUSTER est maire et qu'elle aurait donc pu agir.

**Mme KUSTER** répond qu'en effet cela ne lui a pas échappé et lui demande ce qu'elle a fait en tant que députée et en tant qu'adjointe au maire de Paris sur ce sujet. Elle estime donc ne pas avoir à recevoir de leçons de sa part. Mme le maire aurait souhaité que ce Conseil se déroule de manière républicaine et se finisse autrement. Elle déplore cette démagogie en fin de Conseil.

Le Conseil d'Arrondissement ;

Sur proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement :

DELIBERE

À la majorité, avis défavorable est donné au vœu proposé par les élus d'opposition, Annick LEPETIT, Patrick KLUGMAN, Isabelle GACHET, Julien BOUCHER, Muriel GUENOUX, Lamine N'DAW, Rémy CADORET Nadia SALEM, Sabri LABIODH :

Nombre de votants : 32 dont 2 pouvoirs écrits

Pour : 7

Contre : 25

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

*La séance est levée à 20h15.*